

**Réunion du Conseil Municipal  
du jeudi 27 avril 2023**

**Ordre du Jour**

- ⇒ **Projet îlot moulinage : groupement de commande avec la CCHL pour le choix d'un programmiste**
- ⇒ **Travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 - requalification de la traversée des Mazeaux et réhabilitation des réseaux Les Mazeaux et Utiac, – choix de la maîtrise d'oeuvre.**
- ⇒ **Travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 - travaux d'amélioration des pré-traitements de la STEP – choix de la maîtrise d'oeuvre.**
- ⇒ **Projet de renaturation de la cour de l'école de la Lionchère : demande de financement Fonds Vert.**
- ⇒ **Complément du système de vidéoprotection : demande de financements.**
- ⇒ **Nominations de nouvelles voies.**
- ⇒ **Subvention exceptionnelle Association La Scierie Quartier Gare.**
- ⇒ **Divers.**

.....

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2023**

**Conseillers en exercice : 23**  
**\* Présents : 21**  
**\* Votants : 23 (dont 2 par procuration)**

**Le 27 avril 2023 à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 20 avril 2023, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur SALQUE PRADIER David, Maire.**

**Présents : M. PABIOU Michel, Mme FOURNEL Marie Paule, M. ROUSSON Patrice, Mme DIGONNET Marie José, M. RUSSIER Patrick, Mme MASSARDIER Denise, M. MONTELMARD Henri, Mmes BESSET Martine, ANDRE Bénédicte, M. PELISSIER Romain, Mmes BACHELARD Catherine, ARNAUD Laurence, M. PLACIDE Pierre-Marie, Mme RANCON Marie Pierre, MM. GIROUD Jean Paul, RECHATIN Bernard, Mme LIONNET Héléne, MM. BOULY Noël, REY Pascal, ROCHER Lucas.**

**Absents excusés : M. MOUNIER Franck (procuration donnée à M. ROUSSON Patrice)  
M. BRUYERE David (procuration donnée à Mme DIGONNET Marie José)**

**Elu secrétaire : Mme ANDRE Bénédicte.**

**Délibération n° 2023 – 22 –**

<b>Objet : Projet îlot moulinage : groupement de commandes avec la CCHL pour le choix d'un programmiste</b>
---

Monsieur le Maire expose aux membres présents le projet de requalification de l'îlot du moulinage. Il s'agit d'un projet partagé avec la communauté de communes du Haut-Lignon portant sur la construction d'une salle de spectacle pour la commune de Tence et la construction d'un bâtiment hébergeant le centre de loisirs, l'office de tourisme et les locaux administratifs de la CCHL.

Monsieur le maire précise que dans un premier temps, il est nécessaire de définir le programme en récoltant les besoins des usagers en termes de surfaces, d'espaces, ... Aussi, Monsieur le maire propose de faire appel à un programmiste, première étape avant de lancer un concours d'architectes.

Cette opération sera conduite en partenariat avec la CCHL et Monsieur le Maire présente le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'étude de programmation relative à la requalification de l'îlot du moulinage.

Monsieur le maire propose, suite à la consultation de plusieurs programmistes, de signer un bon de commande avec celui retenu pour un montant maximum de 20 000€.

Monsieur le maire propose de demander une subvention auprès de la Banque des territoires pour la part de la commune de Tence et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT H.T.	RECETTES	MONTANT H.T.
Honoraires programmiste (part commune)	20 000 €	Banque des territoires	10 000 €
		Autofinancement commune	10 000 €
<b>TOTAL</b>	20 000	<b>TOTAL</b>	20 000 €

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents,

6 voix contre

1 abstention

16 voix pour

- **autorise** Monsieur le maire à travailler sur le projet de construction d'une salle de spectacle en partenariat avec la CCHL.
- **autorise** Monsieur le maire à signer la convention de groupement de commande avec la CCHL.
- **désigne** comme représentant de la commune pour siéger à la commission des marchés commune avec la CCHL : Monsieur Michel PABIOU, Monsieur Patrice ROUSSON et Monsieur Bernard RECHATIN.
- **autorise** Monsieur le maire à retenir un prestataire pour un montant HT maximum de 20 000 €.
- **autorise** Monsieur le maire à demander une subvention auprès de la Banque des territoires dans le cadre de Petite Ville de Demain.
- **autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **Débats liés à la délibération n°2023-22**

Monsieur Pascal REY lit une lettre rédigée par l'opposition pour préciser les raisons de leur opposition au projet tout en précisant bien que l'emplacement du moulinage constitue un élément phare de la revitalisation du centre-bourg. Pour eux, les premières étapes du projet n'ont pas été réalisées : inventorier les risques, recenser les informations portant sur l'économie, le marché local, identifier les besoins du territoire, tester différents scénarios avec des estimations financières. Ils évoquent leur inquiétude concernant l'hémorragie des commerçants vers la zone de Leygat et en particulier le départ de la pharmacie. Monsieur le maire précise que plusieurs propositions ont été faites à la pharmacie qui les a refusées.

Monsieur Pascal REY souligne l'inutilité d'un grand centre de loisirs dans la mesure où les chiffres de l'INSEE annoncent une baisse du nombre d'enfants. Monsieur le Maire et Monsieur Patrice ROUSSON précisent que le Président de la CAF a quant à lui fait remarque que les effectifs explosaient. Monsieur Michel PABIOU rajoute que la qualité de l'offre de services aux plus jeunes permet d'attirer les jeunes ménages.

Concernant le déplacement des locaux de l'office de tourisme, les membres de l'opposition soulignent que cela se fera au détriment de la Grande Rue, Monsieur le maire précise que le but est de réunir tous les services de la communauté de communes sur un même lieu. Un particulier s'est déjà proposé pour le reprendre.

Concernant l'intérêt de la salle des fêtes à Tence, les membres de la minorité notent que d'autres salles de ce type existent déjà sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Lignon. Ce projet constitue une dépense supplémentaire de fonctionnement et du bruit pour les riverains. Monsieur le maire précise que cette salle correspond à une véritable demande et que c'était déjà le souhait de la précédente

municipalité mais il n'y avait pas d'opportunité. Les associations soulèvent le manque de place pour la réalisation de leurs activités ; le gymnase et le cinéma ne suffisent pas. De plus, ce projet correspond à la volonté actuelle de limiter l'usage de la voiture.

.....

**Délibération n° 2023 – 23 –**

**Objet : travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 – requalification de la traversée des Mazeaux et réhabilitation des réseaux Les Mazeaux - Utiac - choix de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la tranche de travaux d'assainissement prioritaires pour l'année 2023 qui prévoit la réhabilitation des réseaux Les Mazeaux-Utiac. Une convention de prestation de services a été signée avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant forfaitaire de 2 000 €. Les services d'INGE43 ont établi les pièces pour la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base d'un montant prévisionnel des travaux établi à 550 000 € HT.

Dès lors, une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 07 mars 2023 sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire (CDG43).

La date limite de réception des offres étant fixée au 05 avril 2023 à 12h, la commission des marchés s'est réunie le 17 avril 2023 en mairie de Tence en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 6 candidats ayant répondu règlementairement à l'avis de consultation,
- ont analysé ensuite les propositions desdits candidats et les ont classées
- et ont proposé de lancer une négociation entre les 2 premiers candidats.

Suite à l'analyse des 2 nouvelles propositions, la commission des marchés vous propose de retenir l'offre de l'entreprise **AB2R**, qui a recueilli la meilleure note finale selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, et ce, pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant HT de 34 112 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **prend acte** du résultat de la consultation pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le programme « travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 - requalification de la traversée des Mazeaux et réhabilitation des réseaux Les Mazeaux - Utiac »
- **décide** de retenir la proposition de l'entreprise AB2R.
- **approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec l'entreprise AB2R, pour un montant HT de 34 112 en vue de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sus-visés.
- **donne pouvoir** à Monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

**Débats liés à la délibération n°2023-23**

Monsieur Bernard RECHATIN demande à avoir plus de documents lors de la convocation de la commission des marchés. Les adjoints aux travaux confirment cette nécessité.

.....

**Délibération n° 2023 – 24 –**

**Objet : travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 – travaux d'amélioration des prétraitements en entrée de la station d'épuration du Bourg - choix de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la tranche de travaux d'assainissement

prioritaires pour l'année 2023 qui prévoit des travaux pour l'amélioration des prétraitements en entrée de la station d'épuration du Bourg. Une convention de prestation de services a été signée avec l'Agence d'Ingénierie des Territoires de la Haute-Loire pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant forfaitaire de 2 000 €. Les services d'INGE43 ont établi les pièces pour la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base d'un montant prévisionnel des travaux établi à 250 000 € HT.

Dès lors, une consultation en procédure adaptée a été envoyée à la publication le 07 mars 2023 sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire (CDG43).

La date limite de réception des offres étant fixée au 05 avril 2023 à 12h, la commission des marchés s'est réunie le 17 avril 2023 en mairie de Tence en vue de prendre connaissance des offres réceptionnées.

Les membres de la commission des marchés

- ont recensé 2 candidats ayant répondu règlementairement à l'avis de consultation,
- ont analysé ensuite les propositions desdits candidats et les ont classés
- et ont proposé de retenir, suivant l'avis de la commission des marchés, l'offre de Vincent Desvignes Ingénierie (VDI), le **Consertium 35 rue de la télématique 42000 SAINT ETIENNE**, qui a recueilli la meilleure note finale selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, et ce, pour la réalisation du marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant HT de 22 200 €.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

➤ **prend acte** du résultat de la consultation pour la réalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre pour le programme « travaux prioritaires d'assainissement : année 2023 - travaux pour l'amélioration des prétraitements en entrée de la station d'épuration du Bourg »

➤ **décide** de retenir la proposition du cabinet VDI

➤ **approuve** par conséquent les clauses du marché à passer avec le cabinet CDI, pour un montant HT de 22 200 € en vue de réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sus-visés.

➤ **donne pouvoir** à Monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

#### **Débats liés à la délibération n°2023-24**

Monsieur Romain PELISSIER demande si ce projet bénéficiera de subventions. Monsieur le maire confirme que l'Agence Loire Bretagne et le Département financeront pour les travaux de la station d'épuration.

.....

#### **Délibération n° 2023 – 25 –**

<p><b>Objet : projet de renaturation de la cour de l'école de la Lionchère – demande de financement Fonds Vert</b></p>
--

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de renaturation de la cour de l'école publique de la Lionchère. L'objectif de ce projet est de végétaliser et désimperméabiliser les sols de la cour afin de contribuer à l'adaptation du bourg aux changements climatiques tout en luttant contre les îlots de chaleur urbains. Ce projet sera réalisé en associant l'équipe pédagogique, les enfants ainsi que les personnes en charge de l'entretien afin que les travaux soient en cohérence avec les attentes et les besoins de chacun.

Ce projet, visant à participer à la dépollution de l'air et l'accroissement de la place de la nature dans la ville, s'inscrit complètement dans le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert » porté par l'Etat.

Monsieur le maire présente un estimatif des travaux établi à un montant HT de 77 473 € et propose de solliciter le financement de l'Etat au titre du Fonds Vert au titre de l'adaptation au changement climatique.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **prend acte** du projet de renaturation de la cour de l'école publique de la Lionchère
- **charge** monsieur le maire de solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 80% du montant du projet
- **autorise** Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

**Débats liés à la délibération n°2023-25**

Messieurs Lucas ROCHER et Pascal REY s'interrogent sur la nature exacte des travaux concernant la renaturation de la cour de l'école de la Lionchère. Pour eux, ce projet n'est pas éligible au Fonds Vert. Monsieur le maire précise que la Préfecture soutient ce projet, porté également par d'autres communes du département.

.....

**Délibération n° 2023 – 26 –**

**Objet : vidéoprotection – demande de financement pour l'extension du parc**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal par délibération 2019-67 en date du 05 novembre 2019, a approuvé le principe de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public. Après trois années de fonctionnement, les services de gendarmerie du territoire confirment l'utilité de ces équipements puisque la lecture des bandes d'enregistrements a permis la résolution de plusieurs délits. Ces derniers sollicitent donc la commune pour étendre son parc. De plus, les nouveaux équipements que sont le City Park et le terrain synthétique doivent également pouvoir bénéficier de caméras afin de dissuader les auteurs d'acte de vandalisme.

Monsieur le maire présente un estimatif établi par l'entreprise TFC pour un montant HT de 71 434 € et propose de solliciter le financement de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPD) et de la Région AURA en vue d'obtenir les aides nécessaires au financement de ce projet.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **prend acte** du projet d'extension du parc de vidéoprotection urbaine.
- **charge** Monsieur le maire de solliciter l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 40% du montant du projet et la Région AURA à hauteur de 40% du montant du projet.
- **autorise** Monsieur le maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

**Débats liés à la délibération n°2023-26**

Monsieur Noël BOULY propose que les écrans de lecture des enregistrements soient déplacés du lieu actuel pour assurer plus de sécurité du système et plus de respect des libertés individuelles.

.....

**Délibération n° 2023 – 27 –**

**Objet : nomination d'une nouvelle voie sur le territoire de la commune de Tence**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le conseil municipal par délibération 2017-62 en date du 30 novembre 2017, a approuvé le projet de nominations des voies de la commune de Tence et de numérotation des bâtiments afin d'identifier clairement les adresses des habitations de la commune de Tence.

Suite à la réalisation d'un nouveau lotissement, Monsieur le maire précise qu'il est nécessaire de nommer cette nouvelle voie.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **valide** le nom de chemin champêtre pour la nouvelle voie aux Mazeaux.
- **autorise** à Monsieur le maire pour prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

.....

**Délibération n° 2023 – 28 –**

<b>Objet : subvention exceptionnelle</b>
--

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de subvention de :  
l'association « La scierie quartier gare » dans le cadre d'une programmation culturelle, d'un montant de 700 €.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- ▶ **décide** d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

A l'association « La scierie quartier gare » d'une programmation culturelle, pour un montant de 700€.

- ▶ **autorise** Monsieur le Maire à verser la somme correspondante.
- .....

**DIVERS**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que, par courrier en date du 06 avril 2023 Madame Suzelle GIRARD l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Monsieur le maire tient à remercier Madame Suzelle GIRARD pour son implication au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le préfet de la Haute-Loire en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur Jean Paul GIROUD suivant immédiat sur la liste « Construisons TENCE ensemble » dont faisait partie Madame Suzelle GIRARD lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur Lucas ROCHER lit devant l'assemblée une lettre constatant que l'hémorragie continue dans la majorité et souhaite également la bienvenue à Monsieur Jean Paul GIROUD. Monsieur Patrick RUSSIER constate à son tour que c'est la première démission depuis le début du dernier mandat.

A la suite de l'appel des membres effectué par Madame Bénédicte ANDRE, secrétaire de séance, Monsieur le Maire a interrogé les membres présents sur le compte-rendu des délibérations de la dernière réunion du conseil municipal. Les élus de la minorité demandent à ce que soit rajoutée l'intervention de Monsieur Noël BOULY sur la baisse de 40% de la CAF sur le budget général de la commune de Tence. De même, il est demandé que soit annoté que la procuration de Mme Laurence ARNAUD pour Madame Bénédicte ANDRE est arrivée en cours d'appel.

Monsieur Noël BOULY revient sur la délibération portant sur la nomination d'un conseiller délégué et dit que la décision de lui allouer une indemnité de fonction « n'a été ni évoquée, ni votée lors de cette séance ». Monsieur le maire précise que les termes de la délibération sont clairs et qu'il est bien noté l'attribution d'une indemnité de fonction comme cela était le cas également pour le conseiller délégué démissionnaire. De plus, il est précisé que la délibération est toujours projetée sur écran.

► Délibérations 22 à 26

Se reporter à la suite des délibérations concernées.

► En fin de séance,

Questions de la minorité :

- 1- Lors d'un précédent courrier, nous avons interrogé sur des excuses à présenter sur des écrits calomnieux à l'encontre de Monsieur Bernard RECHATIN. Monsieur le maire précise que cela remonte à la campagne électorale et qu'il n'y aura pas d'excuses.
- 2- De nombreux tençois ont émis le souhait d'avoir un balisage provisoire au sol du Boulevard Léon Rocher, dans le cadre de la déviation temporaire.  
Monsieur le maire répond que les travaux s'arrêtant dans 15 jours, cela est inutile.
- 3- Nous apprenons avec stupeur que l'ingénieur en charge de la direction des services techniques de la commune de Tence et du Syndicat des Eaux, en exercice depuis 22 ans au sein de la collectivité, a démissionné. Pouvez-vous nous assurer que dès lors, nous ne sommes pas exposés à un éventuel contentieux ?  
Monsieur le maire souligne que monsieur Thierry MOULIN a fait valoir son droit à mutation et que ce n'est pas une démission. Au nom de la minorité, Monsieur Lucas ROCHER tient à remercier Monsieur Thierry MOULIN pour ces 22 années passées au service de la mairie.
- 4- Lors de la dernière séance du conseil communautaire en date du 06 avril 2023, il a été prononcé par un maire et une vice-présidente ces mots « on n'en a rien à foutre de Tence ». En votre qualité de maire de Tence, de président de la communauté de communes et garant de l'intérêt communautaire, devons-nous conclure que, de par votre silence, vous approuvez ces propos ? Dans le cas contraire, êtes-vous disposé à les dénoncer publiquement ?  
Monsieur le maire précise qu'il y a un malentendu sur l'interprétation des réactions véhémentes d'élus d'autres communes. Madame Denise VALLAT a présenté ses excuses à Madame Hélène LIONNET.
- 5- Nous avons appris que le tracé de la voie verte avait été acté. Il apparaît qu'il doit passer au lieu-dit « Les Prats » (Gardaillac) avec nécessité d'y faire par conséquent des acquisitions foncières. Lors d'une précédente séance du conseil municipal et lors du vote du PPRI, Monsieur Lucas ROCHER vous avait interrogé sur la création d'une réserve foncière comprenant lesdites parcelles pour un montant de 15 000 €uros. Pouvez-vous nous garantir que le coût de cette acquisition ne sera pas supérieur à ce montant ? Monsieur le maire précise que le tracé n'est pas acté sur Gardaillac. L'objectif de la réunion avec les habitants était justement de trouver un consensus. Il n'est pas non plus question d'acquisition foncière par la mairie. Cette zone humide fait l'objet d'une vente par un agriculteur.

► En fin de séance,

Monsieur Noël BOULY demande à ce que les projets de délibérations soient déposés en format papier dans les pochettes en début de séance en raison de la difficulté de suivre sur l'écran.

Monsieur Hervé VIAL demande à s'exprimer sur le sujet du bruit provoqué par les manifestations organisées au gymnase. Il dit avoir constaté que lorsqu'une manifestation (essentiellement les bals) se déroule au gymnase, les personnes ont tendance à vaquer dans les rues et font du bruit. Les occupants des chambres qui donnent sur la rue font remonter qu'ils sont effectivement dérangés par le bruit.

**\* Fin de séance \***